

CQP Technicien de maintenance des systèmes informatiques

RNCP39228 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	326, 326r
Formacode(s)	31051
Code(s) ROME	I1401, M1810, H1101
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3109 — Métallurgie
Date d'enregistrement	27/06/2024
Date d'échéance	27/06/2027

Certificateur(s)

UNION DES INDUSTRIES ET DES METIERS DE LA METALLURGIE (UIMM) · SIRET : 78471719100018

Commission paritaire nationale de l'emploi de la métallurgie

<https://www.observatoire-metallurgie.fr/>

Partenaires habilités

118 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 117 à former et organiser l'évaluation et 1 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
3D INGENIERIE SYSTEMES	79799848100015	Former et organiser l'évaluation
3D INGENIERIE SYSTEMES	79799848100031	Former et organiser l'évaluation
AFPA ENTREPRISES	82409268800210	Former et organiser l'évaluation
AFPI BOURGOGNE 21 71	77821328000044	Former et organiser l'évaluation
AFPI CENTRE VAL DE LOIRE	77518765100069	Former et organiser l'évaluation
AFPI CENTRE VAL DE LOIRE	77518765100077	Former et organiser l'évaluation
AFPI CENTRE VAL DE LOIRE	77518765100085	Former et organiser l'évaluation
AFPI CENTRE VAL DE LOIRE	77518765100093	Former et organiser l'évaluation
AFPI INSERTION POITOU CHARENTE	79008626800014	Former et organiser l'évaluation
AFPI LIMOUSIN	77807367600034	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 118 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp39228-cqp-technicien-de-maintenance-des-systemes-informatiques/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le technicien de Maintenance des systèmes Informatiques a pour mission de suivre l'évolution des défaillances du système qu'il a en charge. Cette gestion lui permet de connaître le taux d'engagement du matériel, les types de pannes rencontrées, le suivi des logiciels et de leur mise à jour. Cette connaissance au quotidien des matériels et logiciels permet de cerner le coût prévisible de la maintenance, d'organiser une gestion de stock d'un minimum de pièces de rechange, d'assurer la mise à niveau ou de planifier le renouvellement des postes informatiques en adéquation aux besoins du moment et prévisionnels.

Le technicien de maintenance des systèmes informatiques est la première personne que l'on contacte dans une entreprise pour intervenir et fournir une solution technique d'infrastructure ou applicative et il assure également les tâches relatives au maintien en condition opérationnelle des matériels informatiques et des logiciels installés.

ACTIVITÉS VISÉES

- Le déploiement des matériels et des services informatiques

La finalité de cette activité vise à fournir aux utilisateurs un accès optimum aux ressources du système informatique de l'entreprise.

- Le maintien en condition opérationnelle (MCO) du Système Informatique de l'entreprise

La finalité de cette activité vise à garantir la continuité du service informatique de l'entreprise

- Le maintien en condition de sécurité (MCS) du Système Informatique de l'entreprise

La finalité de cette activité vise à fournir aux utilisateurs un accès optimum aux ressources du système informatique de l'entreprise.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Installer et configurer des matériels informatiques

Cette compétence vise à installer et à configurer du matériel informatique afin de modifier ou faire évoluer le poste informatique d'un utilisateur ou bien de modifier l'infrastructure du réseau informatique de l'entreprise.

2. Installer et configurer des services informatiques logiciels

Cette compétence vise à installer et à configurer un service informatique logiciel afin de le rendre disponible à un utilisateur.

3. Remettre en état le système informatique

Cette compétence vise à rétablir les fonctionnalités du système informatique de manière à garantir la continuité de service.

4. Réaliser la maintenance préventive du système informatique

Cette compétence vise à sauvegarder les données des systèmes informatiques ainsi que celles des utilisateurs et d'optimiser les ressources informatiques en actualisant les mises à jour.

5. Garantir la confidentialité, intégrité et disponibilité des services informatiques

Cette compétence vise à superviser le réseau de l'entreprise pour garantir l'intégralité des données et la confidentialité des informations échangées.

6. Sécuriser les équipements et sensibiliser les utilisateurs

Cette compétence vise à contrôler l'accès des utilisateurs à l'ensemble des plateformes logicielles et matérielles et vérifier que la politique de sécurisation de l'entreprise est suivie. De plus, elle permet de sensibiliser les utilisateurs à l'hygiène informatique.

Blocs de compétences

RNCP39228BC01 — Déploiement des matériels et services informatiques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Installer et configurer des matériels informatiques
- Installer et configurer des logiciels de services informatiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel d'évaluation de la certification visée. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise pour décision finale. Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :

Evaluation en situation professionnelle réelle : L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

Et/ou présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

Et avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

RNCP39228BC02 — Maintien en condition opérationnelle (MCO) du Système Informatique de l'entreprise

LISTE DE COMPÉTENCES

- Remettre en état le système informatique
- Réaliser la maintenance préventive du système informatique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel d'évaluation de la certification visée. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise pour décision finale. Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :

Evaluation en situation professionnelle réelle : L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

Et/ou présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

Et avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

RNCP39228BC03 — Maintien en condition de sécurité (MCS) du Système Informatique de l'entreprise

LISTE DE COMPÉTENCES

- Garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des services informatiques
- Sécuriser les équipements et sensibiliser les utilisateurs

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel d'évaluation de la certification visée. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise pour décision finale. Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :

Evaluation en situation professionnelle réelle : L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

Et/ou présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

Et avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le technicien de maintenance des systèmes informatiques intervient dans tous types de secteurs (Primaire, Secondaire ou Tertiaire). De nombreuses entreprises disposent d'un service informatique composé à minima d'un technicien de maintenance. Celles qui ne disposent pas de ce service spécifique font appel à une entreprise de service du numérique.

Il travaille seul ou en équipe et possède un espace de travail composé d'un bureau équipé et d'un ou plusieurs ordinateurs accompagnés de leurs périphériques (imprimantes, scanner, équipements de communications pour la téléphonie et la visioconférence). Il réalise ses activités sur site ou à distance.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Technicien de maintenance
- Support technique
- Technicien poste de travail
- Technicien micro-informatique
- Assistant micro-informatique
- Technicien sur site
- Assistant aux utilisateurs

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Il n'y a pas de réglementation particulière pour exercer les activités visées par la certification.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 468 €
Familles professionnelles (FAP)	G1X75 — Techniciens et agents de maîtrise en assistance et support technique client et en installation et maintenance télécoms et courants faibles · tension 5/5 (Très élevée) H1X92 — Ingénieurs en maintenance et support technique client · tension 5/5 (Très élevée) M1X81 — Techniciens de production, d'exploitation, d'installation, et de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique · tension 4/5 (Élevée) M2X92 — Responsables et cadres de la production, de l'exploitation et de la maintenance informatique et télécom · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	12 787
Jugés difficiles à recruter	47 %
Emplois saisonniers	3 %

Familles professionnelles (FAP)

G1X75 — Techniciens et agents de maîtrise en assistance et support technique client et en installation et maintenance télécoms et courants faibles
H1X92 — Ingénieurs en maintenance et support technique client
M1X81 — Techniciens de production, d'exploitation, d'installation, et de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique
M2X92 — Responsables et cadres de la production, de l'exploitation et de la maintenance informatique et télécom

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'accès à la formation se fait après un positionnement du candidat sur les compétences du référentiel ou en ayant validé une certification professionnelle de niveau à minima n-1 du cadre national des certifications professionnelles soit après une expérience professionnelle.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury paritaire de délibération est constitué :

D'une délégation patronale composée au maximum de cinq membres qualifiés relevant de la branche de la métallurgie.

D'une délégation syndicale, pour celle-ci chaque organisation syndicale représentative de salariés au niveau national dans la branche désigne un ou plusieurs représentants qualifiés.

En revanche, seul un représentant par organisation syndicale siège dans le jury avec droit de vote.

Les organisations syndicales peuvent envoyer, pour chaque jury, alternativement l'un ou l'autre de leurs représentants désignés.

Le tuteur du candidat, un représentant des organismes de formation habilités ainsi que les membres de la commission d'évaluation, peuvent être également invités au jury paritaire de délibération pour consultation mais ne peuvent pas prendre part à la décision de ce jury.

Le jury paritaire de délibération est présidé par un représentant désigné par l'UIMM territoriale centre de certification qui a en charge l'organisation des actions d'évaluation.

Conformément à l'accord du 8 novembre 2019, le jury paritaire de délibération transmet au Groupe Technique paritaire « Certifications » l'ensemble des informations relatives au processus d'attribution comprenant sa composition, sa délibération, ainsi que tout document utile à son suivi.

Cette transmission vise à permettre, au Groupe Technique Paritaire « Certifications », de s'assurer de la conformité du processus d'attribution au dispositif de certification de branche.

Base légale

Date de décision	27/06/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/06/2027
Date de dernière délivrance possible	27/06/2027

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	13	0	100 %	—
2020	28	0	88 %	—

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.observatoire-metallurgie.fr/certifications/gerer-administrer/technicien-de-maintenance-des-systemes-informatiques>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39228/>